

Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition

Introduction

À sa quarante-septième session, tenue en février 2021, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a adopté les Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition. Négociées au niveau intergouvernemental et avec diverses parties prenantes, ces Directives constituent un outil stratégique concret dont les gouvernements, les institutions spécialisées et d'autres parties prenantes pourront se servir en vue de concevoir des politiques adaptées, des investissements responsables et des mesures institutionnelles pour s'attaquer aux causes de la faim et de toutes les formes de malnutrition, sous le prisme des systèmes alimentaires.

Elles fournissent un large éventail de recommandations visant à promouvoir la cohérence des politiques et à réduire leur fragmentation entre les secteurs concernés (santé, agriculture, éducation, environnement, égalité femmes-hommes, protection sociale, commerce et emploi) qui agissent tous sur les systèmes alimentaires et la nutrition. Elles visent à faciliter l'élaboration de politiques, de lois, de programmes et de plans d'investissement nationaux coordonnés et multisectoriels afin de permettre une alimentation sûre et saine dans le cadre de systèmes alimentaires durables.

En quoi ces directives sont-elles uniques?

Les Directives sont le seul instrument stratégique mondial portant sur les liens entre les systèmes alimentaires et la nutrition qui a été négocié au niveau multilatéral entre les gouvernements et d'autres parties prenantes. Elles visent à:

- Promouvoir une approche systémique, multisectorielle et fondée sur des faits scientifiques et des données probantes, dans laquelle on considère les systèmes alimentaires dans leur globalité et on examine les causes multidimensionnelles de la malnutrition sous toutes ses formes.
- Fournir des descriptions convenues de concepts clés tels que l'alimentation saine et la mauvaise alimentation, les aliments nutritifs, les systèmes alimentaires et les systèmes alimentaires durables.
- Contribuer à la formulation de politiques adaptées au contexte et d'investissements responsables connexes, au moyen d'actions coordonnées entre les différents acteurs et dans tous les secteurs pertinents aux niveaux international, régional, national, infranational et local.
- Contribuer au renforcement des mécanismes de gouvernance et de reddition de comptes et favoriser des processus décisionnels inclusifs, fondés sur des règles claires en matière d'engagement, qui prévoient des garde-fous pour mettre en évidence et gérer les conflits d'intérêts potentiels.
- Promouvoir des politiques et des mesures destinées à:
 - améliorer les moyens d'existence, la santé et le bien-être de la population;
 - renforcer la production alimentaire durable et la consommation responsable d'aliments sûrs, diversifiés et nutritifs pour permettre une alimentation saine;
 - protéger les ressources naturelles, la biodiversité et les écosystèmes et encourager leur utilisation durable;
 - appuyer les mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets.
- Prendre conscience qu'il importe de mettre en œuvre des interventions au sein des systèmes alimentaires, séparément et de manière transversale, et dans leurs composantes – chaînes d'approvisionnement alimentaire, environnements alimentaires, comportement des consommateurs – si l'on veut améliorer leur capacité de fournir une alimentation saine et obtenir des résultats positifs dans les trois dimensions du développement durable. Il faut pour cela tenir compte des liens étroits qui existent entre les systèmes alimentaires durables et une alimentation saine.
- Prendre en considération les différentes réalités, capacités et niveaux de développement propres à chaque pays, tout en ayant une portée globale.
- Contribuer à la mise en œuvre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) et aider les pays à appliquer les recommandations du Cadre d'action adopté à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), tenue en 2014.

Comment les directives seront-elles mises en œuvre et par qui?

Toutes les parties prenantes du CSA sont encouragées à promouvoir l'utilisation et l'application de ces Directives lors de l'élaboration de politiques, de lois, de programmes et de plans d'investissement nationaux coordonnés et multisectoriels aux fins de la mise en place de systèmes alimentaires durables qui fournissent une alimentation saine et améliorent la nutrition.

On trouvera dans les Directives des conseils sur leur mise en œuvre et le suivi de leur application, notamment les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes, le plan de création et de renforcement des capacités pour la mise en œuvre et l'approche de suivi et d'évaluation à adopter.

Domaines d'intervention

Les Directives s'articulent autour de sept domaines d'intervention qui regroupent des facteurs transversaux importants pour l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition.

1

Une gouvernance transparente, démocratique et responsable

Les Directives montrent l'importance, dans les systèmes alimentaires, des mécanismes de gouvernance, de l'impulsion politique et de la responsabilité de rendre compte, pour l'ensemble des acteurs, aux niveaux mondial, régional, national et local. Elles fournissent des conseils en vue de:

- promouvoir la coordination des politiques;
- intégrer les systèmes alimentaires et la nutrition dans les plans de développement;
- créer des mécanismes de responsabilité et des outils de suivi et d'évaluation;
- renforcer la participation des populations autochtones aux systèmes alimentaires.

2

Des chaînes d'approvisionnement alimentaire durables pour une alimentation saine dans le contexte de la durabilité économique, sociale et environnementale et du changement climatique

Les chaînes d'approvisionnement alimentaire jouent un rôle essentiel dans la santé humaine, la résilience et la durabilité économique, sociale et environnementale des systèmes alimentaires. Les Directives présentent une série de mesures visant à établir des chaînes d'approvisionnement alimentaire durables et résiliences et permettre une consommation et une production soutenables dans un contexte de changement climatique et de dégradation des ressources naturelles. Elles visent à:

- assurer la prise en compte systématique de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets;
- promouvoir l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles;
- protéger la santé des travailleurs des systèmes alimentaires;
- améliorer le stockage, le traitement, le conditionnement et la transformation des aliments;
- donner aux jeunes les moyens de participer aux systèmes alimentaires.

3

Accès égal et équitable à une alimentation saine grâce à des systèmes alimentaires durables

Les Directives fournissent des recommandations sur les points d'ancrage possibles de l'action publique visant à améliorer l'accès physique et économique à des aliments qui contribuent à une alimentation saine ainsi que leur disponibilité, au moyen de systèmes alimentaires durables, dans les endroits où les personnes achètent, choisissent et consomment de la nourriture. Elles sont conçues pour promouvoir des environnements alimentaires qui permettent aux personnes d'accéder en toute égalité et équité à une nourriture suffisante, abordable, sûre et nutritive, qui répond à leurs besoins énergétiques et satisfait leurs préférences alimentaires, pour mener une vie saine et active.

4

Sécurité sanitaire des aliments dans tous les systèmes alimentaires durables

Les Directives tiennent compte du rôle essentiel de la sécurité sanitaire des aliments dans toutes les parties du système alimentaire et de la nécessité de prévenir et de maîtriser les éventuels risques liés à cette dernière. Elles soulignent qu'il faut:

- coopérer au niveau international et national en matière de sécurité sanitaire des aliments;
- promouvoir l'évaluation, la communication et la gestion efficaces des risques;
- établir des systèmes de contrôle adaptés aux différentes échelles et aux différents contextes et modèles de production et de commercialisation.

5

Connaissances, éducation et informations nutritionnelles axées sur l'individu

Les Directives décrivent dans les grandes lignes les points d'ancrage d'une action publique qui vise à favoriser une alimentation saine, en aidant les personnes à renforcer leurs connaissances, leur sensibilisation, leurs compétences et leur instruction, et qui tend à améliorer la qualité des informations disponibles. Les mesures proposées sont fondées sur la nécessité de prendre en compte et de protéger la palette et la diversité des cultures alimentaires, des normes sociales, des relations et des traditions qui favorisent une alimentation saine dans le cadre de systèmes alimentaires durables.

6

Égalité femmes-hommes et habilitation des femmes dans l'ensemble des systèmes alimentaires

Les Directives présentent une série de mesures visant à améliorer le bien-être des femmes, à leur permettre d'accéder directement aux ressources financières, techniques et biophysiques, à renforcer et assurer leur agencéité et leur participation aux prises de décision, ainsi qu'à équilibrer les rapports de force et à lever les obstacles juridiques qui limitent l'égalité et les choix alimentaires sains. Il s'agit de reconnaître que les relations entre hommes et femmes et les normes culturelles comptent parmi les facteurs responsables de la faim, de la malnutrition et de la mauvaise alimentation, en particulier pour les femmes et les filles.

7

Résilience des systèmes alimentaires dans les contextes humanitaires

Les Directives soulignent l'importance d'associer, pendant les crises humanitaires, la sécurité alimentaire et la nutrition à des stratégies à long terme, conformes au droit international humanitaire, aux instruments relatifs aux droits de l'homme universellement reconnus et à la législation nationale. Elles recommandent, dans ce genre de situation, de répondre aux besoins immédiats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition tout en veillant à ce que ces réponses n'aient pas d'effets prolongés sur les systèmes alimentaires. Elles appellent ainsi à protéger les populations les plus vulnérables, à renforcer la résilience des systèmes alimentaires dans les contextes humanitaires et à améliorer la qualité de l'aide alimentaire et nutritionnelle fournie.